

Coûts économiques de la violence

Les coûts économiques de la violence sont élevés pour le gouvernement, le secteur sans but lucratif et les survivantes elles-mêmes. Le total des coûts annuels attribuables à la violence est estimé à 13 162 \$ par survivante pour certaines dépenses du gouvernement, du secteur sans but lucratif et du secteur privé, de même que les dépenses personnelles.

Dans le contexte de l'étude sur les effets de la violence sur la santé des femmes, nous avons cherché à calculer à la fois les coûts économiques publics (gouvernementaux) et privés de la violence, en mettant l'accent sur les coûts liés à la santé. Nous avons recueilli les déclarations des femmes sur les services de santé, les services juridiques et les services sociaux utilisés au cours du mois précédent, ainsi que les frais de transport et de services de garde d'enfants engagés pour bénéficier de ces services. Les coûts pour les services ont été fondés sur les taux de l'Ontario en 2004, l'année où la collecte de données a commencé. Nous avons calculé uniquement les coûts pour lesquels nous pouvions obtenir une comparaison appropriée. Nous n'avons pas pu trouver de comparaison appropriée pour certaines catégories de coûts, par exemple les médicaments utilisés mensuellement et les congés de maladie. Par conséquent, ces coûts ne sont pas inclus dans nos estimations. Nos estimations des coûts sont donc prudentes.

L'utilisation de certains services, comme les refuges, pourrait être considérée comme un coût direct de la violence. L'utilisation d'autres services, comme les banques d'alimentation ou les visites chez le médecin de famille, ne peut pas être attribuée totalement à la violence. Pour ces services, nous avons calculé que les coûts attribuables à la violence sont ceux qui sont liés aux services qui excèdent les services que les femmes canadiennes utilisent en général. Pour chaque service, nous avons obtenu une estimation de l'utilisation des services selon de vastes études, en utilisant les données nationales lorsqu'elles étaient disponibles et les données recueillies le plus près possible de 2004-2005. Dans la mesure du possible, nous avons trié les échantillons de comparaison (p. ex. : par âge et par sexe) afin d'obtenir la comparaison la plus étroite possible avec les femmes constituant notre échantillon. Nous avons ensuite calculé la différence de l'utilisation de chaque service entre les femmes visées par l'étude sur les effets de la violence sur la santé des femmes et les femmes de l'étude comparative, et nous avons utilisé cette différence pour calculer le coût annuel par femme pouvant être attribué à la violence.

Coûts directement attribuables à la violence

Les services et les coûts directement attribuables à la violence comprennent ce qui suit : lignes d'écoute téléphonique pour les femmes victimes de violence, services aux victimes d'agression sexuelle, refuges, maisons d'hébergement transitoire, défense et counseling des victimes de violence; services aux victimes. Étant donné qu'il y avait un seul coût public attribuable à la violence qui est lié à la santé (services aux victimes d'agression sexuelle), nous avons combiné les coûts liés à la santé et les coûts non liés à la santé. En ce qui a trait aux coûts engagés par les femmes, seules les menues dépenses associées à un séjour dans un refuge pour femmes battues ont pu être attribuées directement à la violence.

Coût public total directement attribuable à la violence: 4 212,28 \$ par femme par an.
Menues dépenses associées à un séjour dans un refuge ou une maison de transition : 381,94 \$ par femme par an.

Coûts partiellement attribuables à la violence

Pour tous les services qui ne sont pas directement attribuables à la violence, le taux d'utilisation pour l'échantillon de notre étude était plus élevé que pour les échantillons de comparaison.

Coûts publics non liés à la santé : L'aide juridique, l'aide sociale et les rendez-vous avec le travailleur préposé à la protection de l'enfance représentent un coût annuel attribuable à la violence de **2 187,70 \$** par femme.

Exemple - Aide sociale : 33,66 % (n=103) des femmes ayant participé à l'étude sur les effets de la violence sur la santé des femmes avaient reçu une aide sociale dans les mois précédant l'entrevue, comparativement à 4,3 % des femmes du groupe de comparaison, ce qui donne une différence de 29,36 %.

L'utilisation de l'aide sociale par 29,36 % de l'échantillon est attribuable à la violence. Si nous utilisons un coût moyen de 494,67 \$ par mois, le coût annuel par femme lié à la violence pour l'échantillon (n=309) s'élève à 1 742,82 \$.

Coûts privés non liés à la santé engagés par des tiers : Les banques d'alimentation et les services de counseling ont rapporté un coût annuel par femme attribuable à la violence de **389,41 \$**.

Exemple - Utilisation des banques d'alimentation : 22 % (n=68) des femmes visées par l'étude sur les effets de la violence sur la santé des femmes avaient utilisé les services d'une banque d'alimentation au cours du mois précédant l'entrevue, comparativement à un taux national de 1,66 %, soit une différence de 20,67 %. Par conséquent, si nous utilisons un coût moyen de 133,19 \$ la visite (présumant qu'il y a une seule visite par mois), l'utilisation des services de la banque d'alimentation par 20,67 % (n=64) des femmes visées par l'étude sur les effets de la violence sur la santé des femmes est attribuable à la violence, ce qui représente un coût mensuel de 8 524,16 \$. Pour l'ensemble de l'échantillon (n=309), le coût annuel par femme attribuable à la violence est de 331,04 \$.

Coûts publics liés à la santé : Au total, les services de santé publics pour lesquels nous avons pu trouver des comparaisons appropriées représentent un coût annuel par femme attribuable à la violence de **4 969,79 \$**.

Exemple - Visites chez le médecin : Les femmes visées par l'étude sur les effets de la violence sur la santé des femmes avaient vu un médecin en moyenne 1,9 fois au cours du mois précédant l'entrevue, comparativement à 0,374 visite pour l'échantillon de comparaison. La différence de 1,59 visite par mois représente le pourcentage qui peut être attribué à la violence. Par conséquent, si nous utilisons un coût estimatif moyen de 47,08 \$ par visite, le coût annuel par femme des visites chez le médecin attribuables à la violence est de 898,29 \$.

Exemple - Visites à l'unité d'urgence : Dans l'étude sur les effets de la violence sur la santé des femmes, nous avons compté 24,27 visites à l'urgence par mois pour chaque groupe de 100 femmes, comparativement à 14,21 visites par an pour chaque groupe de 100 femmes faisant partie du groupe de comparaison. La différence de 23,09 visites par mois pour chaque groupe de 100 femmes est attribuable à la violence. Au coût de 180 \$ la visite, cela représente un coût annuel par femme attribuable à la violence de 498,74 \$.

Coûts privés liés à la santé : Pour l'échantillon, les coûts privés pouvant être attribués à la violence qui ont été engagés par des tiers, par exemple les employeurs ou les femmes elles-mêmes (p. ex. : dentiste, psychologue) représentent un coût annuel par femme attribuable à la violence de 1021,27 \$.

Exemple - Visites chez le psychologue : Dans l'étude sur les effets de la violence sur la santé des femmes, nous avons compté 31 visites par mois chez le psychologue pour chaque groupe de 100 femmes, comparativement à 1,8 visite par mois pour chaque groupe de 100 femmes pour l'étude de comparaison. La différence de 21 visites par mois pour chaque groupe de 100 femmes est attribuable à la violence, coûtant 491,40 \$ par femme par an.

Total des coûts publics attribuables à la violence :	11 369,77 \$
Total des coûts privés attribuables à la violence :	<u>1 792,62 \$</u>
Total des coûts	13 162,39 \$

Nous avons conclu que le coût annuel national pour les femmes ayant quitté un partenaire violent au cours des trois dernières années se situe à 3,1 milliards de dollars. Étant donné que les femmes visées par l'étude sur les effets de la violence sur la santé des femmes étaient séparées de leur partenaire violent depuis en moyenne 20 mois, mais que 40 % continuaient à être victimes de la violence de leur ancien partenaire, notre étude démontre que les coûts de la violence liés à la santé continuent de s'appliquer bien après la fin de la relation. *Par ricochet, cette conclusion souligne l'importance d'offrir des services de prévention précoces et de maintenir des services de prévention secondaires qui abordent les effets de la violence et du traumatisme sur la santé afin de restreindre les coûts à long terme de la violence.*